Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le
ID : 059-265904003-20240627-27062024D03_AB-BF

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
18 JUIN 2024

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	08
Votants	13

OBJET : 2024_042 DELIB

3. BUDGET ANNEXE : SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE ET PORTAGE DE REPAS. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 – BUDGET 15102

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est assemblé à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER, Martine LORPHELIN, Christiane CAPPELLE, Françoise MESTDAGH, Marc BEZILLE, Sébastien ROUSSELLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Marie Françoise BILLIAU donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à M. Sébastien ROUSSELLE, Mme Eliane ROBBE donnant procuration à Delphine BOULENGER., Mme Marie Josée RUHLAND donnant procuration à M. Joël DUYCK et M. Régie DEVEY donnant procuration à Mme Martine LORPHELIN

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de modifier des articles afin de régulariser des écritures pour un remboursement auprès du département sur les participations 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité,** autorise les bascules de compte en section de fonctionnement ainsi que le transfert de crédits entre les chapitres afin de permettre l'équilibre budgétaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre 011 Autres charges d'exploitation	**- 450 €**
6287 Remboursement de frais	- 450 €
Chapitre 016 Dépenses afférentes à la structure	**450 €**
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	450 €
Total des dépenses de fonctionnement	/

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK

La secrétaire de séance
Marion TUEUX

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.